

## Intervention au CNIS du 25 janvier 2012

Merci de cette invitation. Mon Intervention portera sur cinq points, mais avant tout, je tiens à rappeler que mes propos n'engagent que moi et aucune institution.

1. En toute circonstance, et en particulier en situation de crise, la **qualité de l'information statistique** est essentielle. A cet égard, **la France bénéficie d'un standard parmi les plus élevés**, grâce à l'Insee qui joue ici un rôle central, mais aussi grâce à toutes les autres institutions publiques qui y contribuent, comme la Banque de France et de nombreux ministères... En ce domaine, la France doit indiscutablement être gratifiée d'un AAA.
2. **Nature de l'information. Le cœur de cette information statistique, c'est bien sur la comptabilité nationale.** La **continuité** est ici essentielle, y compris pour caractériser la crise et ses effets. Par ailleurs, **le recul** est très utile, et on ne peut que se féliciter du fait que de nombreuses données aient été réropolées par l'INSEE, avec un pas trimestriel, jusqu'en 1949... Cela permet de mieux caractériser la crise, en la comparant par exemple, sur la base de données cohérentes, avec d'autres chocs connus depuis la seconde guerre mondiale, comme par exemple le premier choc pétrolier et l'année 1993, pour ne parler que des fortes récessions antérieures.

Ce travail de comptabilité nationale se fait dans le respect de **lourds encadrements réglementaires**, qui ressortent du SCN mondial mais aussi de multiples encadrements européens, comme le SEC européen, ceux associés aux procédures de déficit excessifs très actuels dans la crise, aux procédures RNB qui aboutissent au calcul de la contribution française au budget européen et bien d'autres. **Certaines de ces procédures sont directement nées dans la crise**, je pense à celles associées à l'élaboration du scoreboard européen, dont la mise en œuvre traduit l'adaptation de l'information statistique à la crise...

De même, dans un cadre élaboré et coordonné par le Système européen de Banques Centrales (SEBC) ou par l'Eurosystème, les **nombreuses données sur les crédits rassemblées traitées et diffusées par la BdF** sont particulièrement précieuses dans l'actuelle période de crise, et sont suivies avec attention par tous ceux qui s'intéressent par exemple au risque de *credit crunch*... Plus globalement, la continuité des données financières diffusées par la BdF est bien évidemment essentielle dans une crise dont l'origine est financière.

3. **Adaptation de l'information. L'appareil statistique français a su s'adapter à la demande sociale, y compris celle des périodes de crise.** Les exemples sont nombreux, et je ne vais pas tenter d'en faire une liste exhaustive. L'exemple des réactions au rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi est à cet égard exemplaire : l'Insee s'efforce, pour reprendre une expression de J.-P. Cotis, « *d'échapper à la dictature de la moyenne* ».

Beaucoup de travail reste à faire pour « *échapper à cette dictature de la moyenne* », et par exemple, sur une question que j'ai beaucoup travaillée, il me semble que la caractérisation de la situation financière des entreprises française, pourtant cruciale sur la période actuelle, souffre d'une insuffisance de données détaillées, par exemple par taille d'entreprises ou selon qu'elles sont ou non cotées...

---

<sup>1</sup> Professeur associé à l'Université de la Méditerranée

Une illustration, parmi de nombreuses autres, de la capacité d'adaptation de l'appareil statistique est celui concernant les **comportements financiers des ménages**, ainsi que les inégalités financières entre ménages. L'Eurosystème a décidé de suivre ces comportements dans les pays de la zone euro par des enquêtes régulières et assez fréquentes permettant des diagnostics et des analyses comparées en ce domaine. Et la crise et ses origines ont montré à quel point un tel suivi est essentiel. L'insee et la BdF sont ici parvenus à une organisation concertée de l'enquête patrimoine, qui signifie de gros efforts d'adaptation pour les deux institutions, et je crois pouvoir dire que cette collaboration fructueuse est exemplaire dans l'Eurosystème et permettra à la France de bénéficier d'une information plus riche et solide que celle de nombreux autres pays, y compris parmi les plus grands, de la zone euro.

Pour autant, je crois que l'information en certains domaines délicats qui voient leur intérêt augmenter dans la crise, comme la pauvreté par exemple, est parfois très difficile à construire, en particulier avec la rapidité souvent souhaitée par la société... A cet égard, il est important de **ne pas sacrifier la qualité sur l'autel de la réactivité**...

Enfin, je voudrai dire que **sur cette question de l'amélioration et de l'adaptation de l'information, la situation est parfois contrastée**. Prenons l'**exemple des performances françaises en termes de commerce extérieur**. De nombreuses interprétations sont avancées pour expliquer la dégradation de la situation française, en termes de commerce extérieur, et en particulier l'évolution de nos exportations, mais aucune ne reçoit une confirmation statistique convaincante. D'un côté, cela doit inciter l'institut statistique à porter une certaine attention à la mesure particulièrement difficile des prix à l'exportation, qui intervient dans la mesure de la compétitivité française. Mais d'un autre côté, l'analyse approfondie de certaines interprétations se heurte à une insuffisance de données, non pas en France mais dans d'autres pays. Par exemple, l'interprétation en termes de mauvais dimensionnement des entreprises français et d'obstacles à leur croissance pour atteindre les tailles leur permettant d'envisager une présence sur des marchés parfois lointains et complexes appelle la mobilisation de données individuelles d'entreprises. Or, si l'accès à de telles données est maintenant facile en France, il n'en va pas de même pour l'Allemagne, qui est justement le pays auquel on voudrait se comparer...

4. **Accès à l'information**. Un aspect important pour les travaux suscités par la crise est bien sûr **l'accès aux données statistiques de base** pour tous ceux qui veulent développer des analyses et recherches. A cet égard, les choses ont fortement bougé sur les dernières années, et le fonctionnement du **comité du secret**, qui permet un accès pour des chercheurs à des données individuelles, est à ma connaissance salué par tous. Le **Centre d'accès sécurisé à distance (CASD)** est d'ailleurs une modalité particulièrement efficace d'accès à des données individuelles pour de nombreux chercheurs. Les échos que j'en ai sont très positifs. Cela ne veut pas dire que des progrès ne peuvent pas être faits, loin de là, mais je crois pouvoir dire qu'en Europe, la France est ainsi un pays, sinon le pays, dans lequel cet accès est le mieux organisé et le plus effectif.

D'autres institutions s'adaptent en France sur cet exemple, et par exemple une réflexion est déjà bien engagée **à la BdF** sur cette même question pour permettre un accès aux données individuelles collectées par la Banque.

5. Après ces compliments répétés, je souhaite soulever **quelques interrogations**. Pas nécessairement liées à la crise encore que...

Une **première interrogation** est de savoir s'il faut répondre à toutes les demandes. Je voudrai ici prendre un exemple qui me paraît très positif et un autre sur lequel je m'interroge.

**L'exemple très positif est celui de la mesure de l'inflation**. La mesure de l'inflation par l'insee a été très critiquée à tort en 2007, par exemple par les plus importants candidats à l'élection

présidentielle, et la réponse de l'insee consistant à élaborer une sorte de logiciel accessible à tous sur son site, et permettant à chacun de calculer, 'autour' de l'indicateur moyen, une inflation en fonction de plusieurs paramètres, est une très riche initiative. Cela a été à mes yeux la bonne réponse. De même d'ailleurs, même si l'indice officiel des prix à la consommation est l'ipc, il revient logiquement à l'insee de calculer et diffuser par ailleurs un indice des prix hors tabac, de nombreuses rémunérations (le smic par exemple) et transferts étant indexés sur cet indice, ou l'indice harmonisé utilisé dans le SEBC.

**Je suis plus sceptique, et c'est là mon exemple négatif, sur le calcul et la diffusion par l'insee d'un indicateur de dépenses pré engagées**, qui labellise un indicateur parmi d'autres possibles... Ce calcul a été suscité ici encore par un débat polémique sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages. Même si l'indicateur élaboré par l'insee est sérieux et résulte de réflexions fortes comme celle du rapport Quinet, je ne suis pas sûr que ce soit un bon choix de labelliser ainsi un tel indicateur, plutôt que de permettre aux utilisateurs d'en calculer selon divers choix de paramétrisation, comme dans l'exemple précédent de l'inflation. Je crois qu'il faut faire attention à la façon de répondre aux demandes sociales, particulièrement en période de crise...

**Une seconde interrogation est liée à l'existence de moyens inévitablement limités**, même dans un pays de la taille de la France, comparée par exemple aux Etats-Unis. On a en France des réflexions méthodologiques souvent très avancées, « à la frontière scientifique », qu'on n'est pas toujours en mesure de mettre totalement en œuvre, faute de moyens. Par exemple, mais il y en aurait d'autres, dans un domaine que j'ai beaucoup travaillé, celui de la mesure du prix des technologies de l'information et de la communication (TIC). La France a été à la pointe, très tôt, sur les techniques hédoniques, mais l'utilisation de ces techniques est coûteuse en moyens humains ce qui oblige à abaisser les ambitions. Peut-être qu'une **mutualisation de moyens au niveau européen** serait ici une voie pertinente. L'organisation statistique actuelle au niveau européen ne s'est pas révélée totalement adaptée à une telle logique de mutualisation. Les instituts statistiques nationaux pourraient peut être prendre sur certains sujets l'initiative de telles mutualisations... C'est une question...